



SAINT-PATRICE-DE  
**SHERRINGTON**

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON**

Assemblée ordinaire du Conseil municipal tenue le 18<sup>e</sup> jour de mars 2024

- Sont présent(es) :**
- M. Yves Boyer, maire ;
  - Mme Karine Coallier, conseillère n°1 ;
  - M. Anthony Mangione, conseiller no3 ;
  - M. Réjean Cousineau, conseiller no4 ;
  - Mme Louise Lussier, conseillère no5 ;
  - M. Denis English, conseiller no6 ;
- Sont absent(es) :**
- Mme Mélodie Boissy, conseillère no2 ;
- Sont aussi présents :**
- M. Clément Costanza, directeur général et greffier-trésorier ;
  - M. Sylvain Boucher, directeur des travaux publics et de l'urbanisme.

# ORDRE DU JOUR

---

## 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

## 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

## 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 19 février 2024

## 4. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS (RELATIVE À L'ORDRE DU JOUR)

## 5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1. Rapport des interventions du mois de février 2024

5.2. Vente du camion no 732 SSI – Ford Sterling 1999

## 6. ADMINISTRATION, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES

6.1. Adoption de la liste des comptes en date du 18 mars 2024

6.2. Affectation des revenus au fonds de réserve du Service de sécurité incendie

~~6.3. Réaffectation de surplus affectés – travaux d'urgence ponceau-ANNULÉ~~

6.4. Confirmation à la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu pour la gestion du service de transport adapté

6.5. Contrat de gré à gré pour l'acquisition d'un serveur – Buro & Cie

6.6. Plan de service relatif aux postes informatiques

## 7. POLITIQUE ET RÈGLEMENTATION MUNICIPALE

7.1. Projet de règlement no 323-1 relatif à la tarification des services rendus par la municipalité

## 8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8.1. Rapport des permis du mois de février 2024

8.2. Renouvellement du mandat de membre citoyen au Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU)

8.3. Demande de dérogation mineure no DM 2024-243

8.4. Demande de dérogation mineure no DM 2024-347

8.5. Demande de dérogation mineure no DM 2024-393

## 9. TRAVAUX PUBLICS

9.1. Rapport des principaux travaux du mois de février 2024

## 10. LOISIRS, CULTURE ET FAMILLE

10.1. Contrat de gré à gré pour l'application Planitou - Planitou

## 11. DEMANDE AU CONSEIL, RAPPORT DU MAIRE ET TOUR DE TABLE

## 12. VARIA

## 13. PÉRIODE DE QUESTIONS

## 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

14.1. Levée de la séance

## 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Rés. : 2024-03-036 À 19 h, M. Yves Boyer, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après la vérification du quorum. Le constat est fait par l'ensemble des membres du conseil qu'ils ont bien reçu l'avis de convocation. Le Maire invite les personnes présentes à observer un moment de silence avant de débiter l'assemblée.

**IL EST PROPOSÉ PAR Réjean Cousineau ET APPUYÉ PAR Anthony Mangione** que soit ouverte l'assemblée ordinaire du conseil municipal de ce 18 mars 2024.

## 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés. : 2024-03-037 **LE MAIRE NE VOTANT PAS, IL EST PROPOSÉ D'ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS** l'ordre du jour de la présente assemblée avec les modifications suivantes :

### 6.3 Réaffectation de surplus affectés – travaux d'urgence ponceau ANNULÉ

#### VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :

N° 1 - Mme Karine Coallier	S	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	A	N° 6 - M. Denis English	P	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Secondeur (S) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

## 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Rés. : 2024-03-038 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 19 février 2024

**ATTENDU** qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 février 2024 a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance, dispense est faite de sa lecture :

**LE MAIRE NE VOTANT PAS, IL EST PROPOSÉ D'ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS** le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 février 2024 soit approuvé, tel que présenté.

#### VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :

N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	P	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	A	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	
N° 4 - M. Réjean Cousineau	S	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Secondeur (S) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

## 4. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS (RELATIVE À L'ORDRE DU JOUR)

Le projet d'ordre du jour a été diffusé dès le **vendredi 15 mars 2024** afin de recevoir toute question citoyenne. Il n'est fait mention d'aucune question posée à la municipalité.

## 5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

### 5.1. Rapport des interventions du mois de février 2024

M. Yves Boyer, informe la population des résultats du rapport des interventions du mois de février 2024 du Service de sécurité incendie, préparé par M. Jean-Luc Beaudin, Chef aux opérations:

Premier Répondant	21
Garde interne	29
Garde externe	29
Formation	2
Autre et bénévolat	7
Intervention	5
Entraide	2
Travaux caserne	16

Rés. : 2024-03-039 5.2. Vente du camion no 732 SSI – Ford Sterling 1999

**CONSIDÉRANT** la volonté de la municipalité de vendre le camion n° 732 Ford Sterling 1999 ;

**CONSIDÉRANT** les articles 7 et 14 de l'entente entre les municipalités de Saint-Patrice-de-Sherrington et de Saint-Édouard relativement au partage des revenus suite à la vente d'équipement ;

**CONSIDÉRANT** la tenue d'une vente sans réserve pour la disposition d'équipement incendie le 28 février 2024 ;

**CONSIDÉRANT** l'offre reçue par *Chanclair 2013* au montant de 7000 \$ et refusé suite à la vente sans réserve ;

**CONSIDÉRANT** la réception de l'offre d'achat par *9152-9644 Québec inc.* ;

**LE MAIRE NE VOTANT PAS, IL EST PROPOSÉ D'ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS** D'accepter l'offre d'achat de *9152-9644 Québec inc.* au montant de 18 000,00 \$ plus taxes et d'autoriser M. Jean-Luc

Beaudin, Chef aux opérations, à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, le contrat de vente du véhicule avec toutes les conditions et démarche requises à ladite vente.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	S	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	A	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	
N° 4 - M. Réjean Cousineau	p	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Secondeur (S) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

## 6. ADMINISTRATION, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES

Rés. : 2024-03-040 6.1. Adoption de la liste des comptes en date du 18 mars 2024

M. Yves Boyer, maire, dépose la liste des comptes payés et à payer au 18 mars 2024 ;

**LE MAIRE NE VOTANT PAS, IL EST PROPOSÉ D'ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS** que les comptes ajoutés et à payer du mois de mars soient acceptés au montant de **407 247,45 \$**.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	A	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
N° 3 - M. Anthony Mangione	S	Maire :		REJETÉ	
N° 4 - M. Réjean Cousineau	p	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Secondeur (S) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

Rés. : 2024-03-041 6.2. Affectation des revenus au fonds de réserve du Service de sécurité incendie

**CONSIDÉRANT QUE** les opérations du service de sécurité incendie sont de nature à dégager certains revenus, en ce sens la création d'un fonds de réserve pour le Service de sécurité incendie (rés : 2020-08-190) ;

**CONSIDÉRANT** la vente du camion incendie numéro 732 de marque Ford Sterling 1999 au montant de 18 000 \$ ;

**CONSIDÉRANT** les articles 7 et 14 de l'entente entre les municipalités de Saint-Patrice-de-Sherrington et de Saint-Édouard relativement au partage des revenus suite à la vente d'équipement ;

**LE MAIRE NE VOTANT PAS, IL EST PROPOSÉ D'ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS** D'affecter un montant de 10 440 \$ en provenance de la vente du camion incendie 732 de marque Ford Sterling 1999 de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington au surplus affectés en prévision d'achat d'équipements nécessaires au Service de sécurité incendie.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	S	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	A	N° 6 - M. Denis English	P	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Secondeur (S) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

Rés. : 2024-03-041 6.3. Réaffectation de surplus affectés – travaux d'urgence ponceau ANNULÉ

Rés. : 2024-03-042 6.4. Confirmation à la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu pour la gestion du service de transport adapté

**ATTENDU** que le ministère des Transports du Québec oblige les municipalités du Québec à offrir un service de transport adapté pour les personnes handicapées résidant sur leur territoire ;

**ATTENDU** la nécessité d'offrir un service de transport en commun pour les personnes à mobilité réduite sur le territoire de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu ainsi que sur le territoire de diverses municipalités environnantes dites municipalités participantes ;

**ATTENDU** que les municipalités participantes approuvent annuellement l'offre d'un tel service pour leurs résidents et mandatent par le fait même la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu aux fins de l'organisation et la gestion dudit service ;

**ATTENDU** que les contrats de transport octroyés en janvier 2020 par la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu seront échus en juin 2025 et prévoient 2 années d'options ;

**ATTENDU** que les contrats seront automatiquement renouvelés aux mêmes conditions, à moins que l'une ou l'autre des parties n'avise l'autre par écrit de son intention de ne pas le voir se renouveler, au moins cent quatre-vingts (180) jours avant son expiration.

**ATTENDU** que dans le contexte économique actuel, le renouvellement des contrats coûterait minimum 20 % plus cher et que l'application des 2 années d'option demeure la solution la plus économique.

**ATTENDU** que la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu doit connaître la volonté des municipalités participantes de lui confier la gestion du transport adapté pour la prolongation des contrats de transport du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 30 juin 2027.

**LE MAIRE NE VOTANT PAS, IL EST PROPOSÉ D'ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS** La municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington confirme à la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu son intention de lui confier la gestion du transport adapté à titre d'organisme mandataire, pour la durée de la prolongation du contrat de transport du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 30 juin 2027.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	S	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	A	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	
N° 4 - M. Réjean Cousineau	p	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Secondeur (S) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

Rés. : 2024-03-043 6.5. Contrat de gré à gré pour l'acquisition d'un serveur – Buro & Cie

**CONSIDÉRANT** que la durée de vie d'un serveur est en moyenne de 5 ans et afin d'éviter obsolescence de notre système, de même que se prémunir d'éventuelles cyberattaques et d'optimiser nos performances ;

**CONSIDÉRANT** l'offre reçue et l'analyse faite ;

**LE MAIRE NE VOTANT PAS, IL EST PROPOSÉ D'ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS** D'accepter l'offre de service de *Buro & Cie* pour un montant approximatif de 9 008,97 \$ plus les taxes applicables et que les sommes requises à cette fin soient financées à même le surplus affecté au montant de 10 000 \$.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	A	N° 6 - M. Denis English	P	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
N° 3 - M. Anthony Mangione	S	Maire :		REJETÉ	
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Secondeur (S) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

Rés. : 2024-03-044 6.6. Plan de service relatif aux postes informatiques

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité souhaite prévenir les risques de réparations majeures des équipements informatiques de la municipalité ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de la compagnie *BURO & Cie* pour un plan de service annuel sur 10 postes, un serveur ainsi que les équipements réseau reçut le 10 janvier 2024 ;

**LE MAIRE NE VOTANT PAS, IL EST PROPOSÉ D'ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS** d'accepter l'offre de service de la compagnie *BURO & Cie* pour un montant de 4 620,00 \$ plus les taxes applicables et que les sommes requises à cette fin soient financées à même les revenus d'opération de l'exercice en cours.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	S	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	A	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	
N° 4 - M. Réjean Cousineau	p	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Secondeur (S) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

## 7. POLITIQUE ET RÈGLEMENTATION MUNICIPALE

Avis de motion 7.1. Projet de règlement no 323-1 relatif à la tarification des services rendus par la municipalité

**AVIS DE MOTION** est donné par Réjean Cousineau, conseiller, que lors de l'assemblée ordinaire tenue le 15 avril prochain, le conseil municipal aura à adopter le règlement no 323-1 Règlement relatif à la tarification des services rendus par la municipalité. La modification au règlement vise à modifier les valeurs des différents services.

## 8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8.1. Rapport des permis du mois de février 2024

Durant le mois de février 2024, l'Inspecteur de la municipalité a délivré les permis suivants, soit:

Agrandissement

1

Rés.: 2024-03-045 8.2. Renouvellement du mandat de membre citoyen au Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU)

**ATTENDU** l'article 146 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme qui dispose qu'il appartient au conseil d'une municipalité de constituer un comité consultatif d'urbanisme et d'en déterminer sa composition ;

**CONSIDÉRANT** le règlement 320 mentionnant la nécessité de nommer ainsi que de renouveler tous les membres du comité consultatif d'urbanisme par résolution du Conseil ;

**ATTENDU** la fin du mandat de Mme Véronique Meilleur et de M. Guillaume Gagné au mois de mars 2024 ;

**ATTENDU** le désir de Mme Véronique Meilleur et de M. Guillaume Gagné de renouveler son mandat pour 4 mois supplémentaires ;

**ATTENDU** l'avis positif du conseil municipal suite à cette proposition ;

**LE MAIRE NE VOTANT PAS, IL EST PROPOSÉ D'ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS** de renouveler le mandat de Mme Véronique Meilleur et de M. Guillaume Gagné, comme membre du CCU de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	S	N° 5 - Mme Louise Lussier	P	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	A	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Secondeur (S) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

**Rés. : 2024-03-046 8.3. Demande de dérogation mineure no DM 2024-243**

**ATTENDU QU'**une dérogation mineure est une procédure d'exception établie par règlement en vertu duquel le conseil peut autoriser la réalisation de travaux projetés ou la régularisation de travaux en cours ou terminés, lesquels ne satisfont pas à toutes les dispositions du règlement de zonage ou de lotissement ;

**ATTENDU QUE** la dérogation mineure est un outil utilisé seulement si le règlement de zonage cause un préjudice au propriétaire ;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de dérogation mineure n° DM 2024-243 a été présentée au Comité consultatif d'urbanisme, tel que prévu par la Loi sur l'aménagement ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif d'urbanisme a donné un avis favorable à la demande de dérogation mineure ;

**LE MAIRE NE VOTANT PAS, IL EST PROPOSÉ D'ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS** que la municipalité autorise le demandeur résidant sur le site concerné situé au 243, rue Michelle, numéro de lot 5 159 968 du Cadastre du Québec à déroger au règlement 308, relatif au zonage, à la grille d'usage R-8 du périmètre urbain (parti 2, section 3) mentionnant une marge de recul latérale de 4,5 mètres afin d'autoriser le citoyen à déroger à la norme et implanter le bâtiment résidentiel principal à 4,31 mètres de la marge latérale droite.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	S	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	A	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	
N° 4 - M. Réjean Cousineau	p	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Secondeur (S) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

**Rés. : 2024-03-047 8.4. Demande de dérogation mineure no DM 2024-347**

**ATTENDU QU'**une dérogation mineure est une procédure d'exception établie par règlement en vertu duquel le conseil peut autoriser la réalisation de travaux projetés ou la régularisation de travaux en cours ou terminés, lesquels ne satisfont pas à toutes les dispositions du règlement de zonage ou de lotissement ;

**ATTENDU QUE** la dérogation mineure est un outil utilisé seulement si le règlement de zonage cause un préjudice au propriétaire ;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de dérogation mineure n° DM 2024-347 a été présentée au Comité consultatif d'urbanisme, tel que prévu par la Loi sur l'aménagement ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif d'urbanisme a donné un avis favorable à la demande de dérogation mineure ;

**LE MAIRE NE VOTANT PAS, IL EST PROPOSÉ D'ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS** que la municipalité autorise le demandeur résidant sur le site concerné situé au 347, rue Saint-Patrice, numéro de lot 5 159 234 du Cadastre du Québec à déroger au règlement 308, relatif au zonage, à l'article 74, alinéa F), mentionnant « La superficie maximale ; un garage attaché ou détaché du bâtiment principal, ne peut excéder la superficie au sol du bâtiment principal ; » et d'autoriser le demandeur à déroger à ladite norme et de construire un garage détaché de 130 mètres carrés (superficie du bâtiment résidentiel principal : 102,3 mètres carrés).

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	P	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	A	N° 6 - M. Denis English	S	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Secondeur (S) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

**ATTENDU QU'**une dérogation mineure est une procédure d'exception établie par règlement en vertu duquel le conseil peut autoriser la réalisation de travaux projetés ou la régularisation de travaux en cours ou terminés, lesquels ne satisfont pas à toutes les dispositions du règlement de zonage ou de lotissement ;

**ATTENDU QUE** la dérogation mineure est un outil utilisé seulement si le règlement de zonage cause un préjudice au propriétaire ;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de dérogation mineure n° DM 2024-293 a été présentée au Comité consultatif d'urbanisme, tel que prévu par la Loi sur l'aménagement ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif d'urbanisme a donné un avis favorable à la demande de dérogation mineure ;

**LE MAIRE NE VOTANT PAS, IL EST PROPOSÉ D'ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS** que la municipalité autorise le demandeur résidant sur le site concerné situé au 393, rue Saint-Patrice, numéro de lot 5 159 234 du Cadastre du Québec à déroger au règlement 308, relatif au zonage, à l'article 74, alinéa F), mentionnant « La superficie maximale ; un garage attaché ou détaché du bâtiment principal, ne peut excéder la superficie au sol du bâtiment principal ; » également à l'article 74, alinéa E), « Pour un garage détaché, la hauteur maximale permise est de 6 mètres » et d'autoriser le demandeur à déroger à audites norme et de construire un garage détaché de 334,46 mètres carrés (superficie du bâtiment résidentiel principal 101,6 mètres carrés) avec une hauteur de 26 pieds (7,92 mètres).

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	S	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	A	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	
N° 4 - M. Réjean Cousineau	p	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Secondeur (S) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

## 9. TRAVAUX PUBLICS

### 9.1. Rapport des principaux travaux du mois de février 2024

- Travaux quotidiens à l'usine d'épuration (nettoyage du dégrilleur, ajustement de l'oxygène dissous des bassins, échantillonnages des boues pour analyse)
- Déneigement
- Entretien des véhicules
- Réparation d'une pompe doseuse de produits chimiques à usine d'épuration
- Enlèvement des décorations de Noël
- Réparation de la gratte à neige
- Coupe d'arbres tombés sur le chemin suite au verglas
- Montage et démontage du carnaval
- Réparation de nid de poule
- Réparation de pancarte de signalisation endommagée

## 10. LOISIRS, CULTURE ET FAMILLE

### Rés. : 2024-03-049 10.1. Contrat de gré à gré pour l'application Planitou - Planitou

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'offrir aux intervenants une plateforme numérique intuitive qui est dédiée à la sécurité des enfants et qui leur permet de consigner une foule de renseignements, auxquels les parents ont accès en tout temps ;

**CONSIDÉRANT** les offres reçues et l'analyse faite ;

**LE MAIRE NE VOTANT PAS, IL EST PROPOSÉ D'ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS** D'accepter l'offre de service de *Planitou* pour un total de 2328,40 \$ plus les taxes applicables et que les sommes requises à cette fin soient financées à même les revenus d'opération de l'exercice en cours.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	P	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	A	N° 6 - M. Denis English	S	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Secondeur (S) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

## 11. DEMANDE AU CONSEIL, RAPPORT DU MAIRE ET TOUR DE TABLE

Aucun point.

## 12. VARIA

Aucun point.

## 13. PÉRIODE DE QUESTIONS

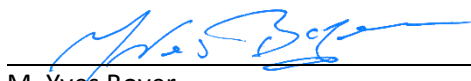
Aucun point.

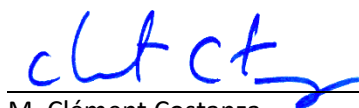
## 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Rés. : 2024-03-050 14.1. Levée de la séance

**LE MAIRE NE VOTANT PAS, IL EST PROPOSÉ D'ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PAR** Anthony Mangione **ET APPUYÉ PAR** Karine Coallier que soit levée l'assemblée ordinaire du conseil municipal de ce 18 mars 2024 à 19 h 14.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	S	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	A	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
N° 3 - M. Anthony Mangione	P	Maire :		REJETÉ	
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Secondeur (S) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

  
M. Yves Boyer  
Maire

  
M. Clément Costanza  
Directeur général

Je, Yves Boyer, maire de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 18 mars 2024.